



## **Charte du collectif Val-de-Travers**

### **« Non aux forages d'hydrocarbures »**

#### **Préambule**

Alertés par le danger que constitue l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste mais aussi convaincus d'une nécessaire transition énergétique et donc de l'abandon progressif des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, s'est créé le 2 juillet 2013 un collectif citoyen afin de porter auprès de la population et des autorités ce message : « Non aux forages d'hydrocarbures », affirmant ainsi notre refus pur et simple de ces projets et exigeant son interdiction définitive.

#### **Argumentation**

##### **Impacts environnementaux**

L'exploitation du gaz nécessite l'utilisation d'une technologie qui suppose :

- l'injection dans le sous-sol d'eau enrichie de sable et d'additifs chimiques dont certains toxiques qui finiront tôt ou tard dans la nappe phréatique rendant l'eau impropre à la consommation pour les hommes et les animaux. La récupération et le traitement en surface d'une partie de ce fluide produit la pollution du sol et de l'air.
- le risque de fuites de gaz naturel vers les couches supérieures et donc la pollution de la nappe phréatique et de l'air, notamment du à la possibilité bien réelle que cela devienne également un site de stockage.
- le risque sismique et par l'élargissement des failles existantes, la fragilisation des sous-sols.
- des atteintes irréversibles à la santé : produits toxiques et cancérigènes infiltrés dans le sol, comme le montre l'expérience dans d'autres pays.
- des nuisances sonores lourdes (trafic routier important, compresseurs puissants fonctionnant 24h/24h), et lumineuses (éclairage nocturne) ainsi que la dégradation du paysage.

Le Val-de-Travers est le pire endroit du canton pour envisager un tel projet :

- une zone de réserve hydrologique où se concentre la descente des eaux des autres vallées et qui, en aval, fournit 70% de l'eau potable à la population du canton de Neuchâtel. Il est intolérable de mettre en péril cette ressource vitale.
- une zone de tourisme, la réserve naturelle du Creux-du-Van et des Gorges de l'Areuse (inscrite à l'inventaire fédéral et cantonal des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale) et d'agriculture. Ces activités seraient gravement impactées par la perte d'emplois et de la qualité de vie dans la zone de prospection qui s'étend sur 800km<sup>2</sup>.

Celtique Energie, la Commune, le Canton et la Confédération ne sont pas en mesure d'assurer de véritables garanties à court, moyen et long terme sur les risques environnementaux et sismiques que court toute la région. Le collectif dénonce de surcroît une absence totale d'information à la population, de débats publics, une systématique opacité et minimisation des risques.

### **Transition énergétique nécessaire**

La poursuite de l'utilisation d'énergie fossile, son encouragement même en faisant miroiter une baisse du prix du gaz, est une aberration à l'heure de la lutte contre le changement climatique et de la nécessité de mettre en avant la sobriété énergétique.

Le gaz naturel est présenté comme un hydrocarbure « vert » dans la mesure où sa combustion produit moins de (CO<sub>2</sub>) dioxyde de carbone que le pétrole et le charbon. Il est pourtant essentiellement constitué de méthane, un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO<sub>2</sub>. Compte tenu des fuites à l'exploitation, au transport et à la distribution, on le soupçonne de jouer un rôle important pour le réchauffement climatique.

Le gaz de schiste, dont l'exploitation est en plus très énergivore, est désormais reconnu comme aussi nocif de ce point de vue que le charbon.

### **Définitions des buts du collectif**

- Informer et alerter la population sur les risques, dangers et nuisances de l'exploration et l'extraction d'hydrocarbures dans le Val-de-Travers qu'ils soient conventionnels ou non.
- Obtenir des autorités politiques de la commune de Val-de-Travers et du canton de Neuchâtel la mise en place d'un moratoire sur tout forage d'hydrocarbures.
- Chercher des appuis à notre action : associations civiles, organisations, partis politiques, élus communaux, cantonaux, Conseillers Nationaux et aux États, Conseillers Fédéraux.
- Relayer les initiatives extérieures à notre collectif visant à contrer l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.
- Utiliser tous les moyens légaux et organiser une résistance et une riposte pacifiques.
- Préserver une zone naturelle importante qui ne parviendrait pas à se relever écologiquement des impacts négatifs de telles industries.